



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'An Deux Mille Quinze, le Lundi 23 mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 10 Février, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI Mme GUERRINI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOÏ, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme RUGGERI	à	M. MARCANGELI
M. PUGLIESI	à	M. MONDOLONI
M. VOGLIMACCI	à	M. SBRAGGIA
Mme SICHI	à	Mme BERNARD
Mme SIMONPIETRI	à	M. CIABRINI

**Etaient absents :**

M. CAU, Mme JEANNE, M. DELIPERI, M. RENUCCI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	40
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 23 mars 2015

Délibération N°2015/83

**Bassin de Rétention du Finosello: Modification du plan de financement.**

## M. le Maire expose à l'assemblée :

Afin de répondre à la problématique de gestion des eaux pluviales et par délibération n° 2011/49 du 14 mars 2011 (modifiée par délibérations n°2012/125 du 24 mai 2012, n°2014/6 du 15 janvier 2014 et 2014/299 du 27 octobre 2014), la Ville a approuvé le programme relatif à la réalisation d'un Bassin de Rétention de 3000 m3 dans le quartier du Finosello.

Le coût de cette opération s'élève aujourd'hui à 1 359 998 €TTC soit 1 238 048 €HT.

Montant HT	Montant HT	TVA	TVA	Montant TTC
Publicité et Appels d'Offres	10 000 €	20.00%	2 000 €	12 000 €
Acquisition foncière	244 331 €	5.00%	12 217 €	256 548 €
Etudes Préalables	20 000 €	20.00%	4 000 €	24 000 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	35 043 €	20.00%	7 009 €	42 051 €
Etude de sol	16 492 €	20.00%	3 298 €	19 790 €
Mission de Contrôle Technique	1 700 €	20.00%	340 €	2 040 €
Mission de Coordination et Protection de la Santé	1 512 €	20.00%	302 €	1 814 €
Travaux (avec imprévus / taux tolérance +15%)	890 100 €	10%	89 010 €	979 110 €
Assurance (0,5 % des travaux)	3 870 €	20.00%	774 €	4 644 €
Divers	15 000 €	20.00%	3 000 €	18 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 238 048 €</b>		<b>121 950 €</b>	<b>1 359 998</b>

Le plan de financement s'établit de la façon suivante :

Plan de Financement	1 238 048 €	100%
FEDER	510 277 €	41,22%
PAPI	150 444 €	12,15%
Conseil Général	150 940€	12,19%
Collectivité Territoriale de Corse	141 041 €	11,39%
ANRU	37 736 €	3,05%
Ville	247 610 €	20%

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'inscription des crédits de paiement 2015 comme suit :

CA 2012 : 15 197,60 €

CA 2014 : 244 331 €

Crédits de paiement 2015 : 1 100 469,40€

- D'autoriser Monsieur le Député Maire à solliciter les subventions auprès des différents cofinanceurs.



**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Où l'exposé de Monsieur Christian BALZANO, Adjoint délégué**  
**Et après en avoir délibéré**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,  
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22  
Vu l'avis favorable de la commission Municipale compétente en date du 23 mars 2015  
Considérant la nécessité pour la Ville de poursuivre son effort en matière de gestion des risques hydrauliques ;

Que les crédits seront inscrits :

En Investissement :

En Dépenses : Chapitre 23, article 2315, Fonction 811. En Recettes : Chapitre 13.

**APPROUVE**  
**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

La répartition des crédits de paiement comme suit :

CA 2012 : 15 197,60 €

CA 2014 : 244 331 €

Crédits de paiement 2015 : 1 100 469,40€

**AUTORISE M. LE MAIRE**

À solliciter les subventions d'aide à l'investissement auprès des différents cofinanceurs selon le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>Plan de Financement</b>	<b>1 238 048 €</b>	<b>100%</b>
FEDER	510 277 €	41,22%
PAPI	150 444 €	12,15%
Conseil Général	150 940€	12,19%
Collectivité Territoriale de Corse	141 041 €	11,39%
ANRU	37 736 €	3,05%
Ville	247 610 €	20%

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

Accusé de réception à l'adresse du Ministère de l'Intérieur, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

02A-212000046-20150323-2015\_83-DE

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE MAIRE**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2015

Publication : 27/03/2015

Pour l'autorité Compétente  
par délégation



Laurent MARGANGELI